

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 27 Mai 1890

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince a reçu de S. Exc. le Président de la République du Pérou une réponse à la lettre par laquelle Son Altesse Sérénissime Lui notifiât le décès de S. A. S. le Prince Charles III et Lui annonçait en même temps Son avènement au Trône.

Le Prince a reçu de S. Exc. le Président de la République du Pérou une réponse à la lettre de Son Altesse Sérénissime, Lui notifiant son mariage avec Madame Marie-Alice Heine, Duchesse de Richelieu.

Certains journaux, organes d'une politique ardente, viennent de se livrer à des commentaires fantaisistes sur les motifs qui ont pu retarder la visite que nos Augustes Souverains ont plus que jamais l'intention de faire à Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Italie.

Le Prince Albert I^{er} ne peut rester indifférent aux témoignages de bienveillante et affectueuse sympathie que le Roi Lui a fait parvenir au moment de la mort du Prince Charles III ; Il est très touché des preuves d'estime et de considération que Sa Majesté Lui prodigue en toutes circonstances.

Son Altesse Sérénissime n'a certainement rien changé à Son intention de porter en personne Ses remerciements au Roi dès que cela Lui sera possible.

Il est tout aussi certain que cette démarche spontanée du Prince, qui prend à ses yeux la valeur d'une convenance absolue, n'avait besoin d'être inspirée ou encouragée par personne.

NOUVELLES LOCALES

A l'occasion de l'anniversaire de la fête de S. M. la Reine Victoria, M. Edward Smith, vice-consul d'Angleterre, offrait mercredi soir, dans un des salons de l'hôtel de Paris, un banquet auquel avaient été conviées nos principales autorités et plusieurs notabilités de la colonie anglaise.

On remarquait parmi les convives : S. Exc. le Baron de Farincourt, Gouverneur Général ; S. G. M^{sr} l'Evêque ; M. Harris, Consul accrédité de Sa Majesté Britannique auprès de Son Altesse Sérénissime ; le Comte Gastaldi, Maire de Monaco ; M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général du Gouvernement ; le Ch^{er} Turrel, Avocat Général ; le Ch^{er} Jolivot, Secrétaire du Conseil d'Etat ; M. Ponsard, Sous-Secrétaire des Commandements du Prince ; Sir Frédéric Johnston ; le Capitaine Blyth ; le Ch^{er} Lombard, Trésorier Général ; le Chanoine Accica, Secrétaire de M^{sr} l'Evêque ; James Bryce, etc., etc.

Au dessert, M. Smith a porté un toast à la Reine dans la forme concise et respectueuse en usage chez les Anglais, et M. Harris, dans une improvisation chaleureusement applaudie, a proposé la

santé de nos Augustes Souverains et de la Famille Princièrè.

Le Baron de Farincourt, répondant d'abord à M. le Vice-Consul, lui a donné l'assurance qu'en acclamant de tout cœur le nom vénéré de Sa Gracieuse Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Impératrice des Indes, les fonctionnaires monégasques, réunis en ce moment autour de lui, venaient d'affirmer, une fois de plus, leur admiration et leur profond respect pour l'Auguste Souveraine qui préside depuis plus d'un demi-siècle aux destinées de la noble et puissante nation anglaise.

« C'est de tout cœur aussi (a-t-il ajouté en s'adressant à l'honorable M. Harris), que je vous remercie, au nom du Prince, mon Maître, au nom de la Principauté toute entière, des sentiments que vous venez d'exprimer.

« A mon tour, Messieurs, je suis certain de répondre à la pensée de tous ceux qui sont ici, en buvant à votre long séjour parmi nous, afin que nous puissions ensemble développer de plus en plus et cimenter à jamais les relations d'affection et cordiale confiance que vous m'avez si puissamment aidé tous deux à établir entre le Gouvernement Royal et le Gouvernement Princier.

« Je bois, enfin, à la vieille Angleterre, à sa grandeur, à sa prospérité ! »

Le *God save the Queen* et la *Marche Monégasque*, exécutés par des artistes amateurs, ont clôturé la série des toasts, et les convives se sont séparés emportant de cette soirée une impression heureuse et durable.

M. Ernest Mascheck, le violon-solo bien connu qui a eu l'honneur de se faire entendre dernièrement devant S. M. la Reine Régente d'Espagne et dont le beau talent a été l'objet de justes et nombreuses ovations dans le monde aristocratique de Madrid, vient d'obtenir la faveur d'être reçu par notre gracieuse Souveraine.

L'auguste bienveillance d'une Princesse, si bon juge en matière d'art et protectrice éclairée de ceux qui savent se faire un nom dans la carrière artistique, constitue certainement un des plus précieux encouragements qu'il ait pu recevoir jusqu'ici.

Nous apprenons que M. Mascheck a l'intention de se fixer à Nice, où il espère donner, l'hiver prochain, plusieurs concerts auxquels se rendront, avec empressement, les admirateurs de bonne musique.

Outre son talent d'artiste, il a toutes les qualités d'un professeur émérite et il donne, avec le même succès, des leçons de violon, de piano, d'harmonie et d'accompagnement, dont seront heureux de profiter nos musiciens amateurs.

Mardi dernier, la gabarre à vapeur française le *Dromadaire*, gracieusement mise à la disposition du Gouvernement du Prince par le Ministre de la Marine, a procédé à la vérification de l'état de la bouée d'amarrage du port de Monaco. La chaîne

de pendille a été remplacée, et le navire français a fait route le lendemain pour la Corse.

Mercredi soir, à 9 heures, les musiciens de la Société Philharmonique ont donné une sérénade sous les fenêtres de l'habitation de M. le chevalier de Loth, premier adjoint au Maire et président de la Société, à l'occasion de sa fête, et lui ont présenté un bouquet.

Un lunch leur a été offert par M. de Loth.

Nous n'avons pas encore reçu la marche des trains du service d'été qui doit commencer dimanche prochain 1^{er} juin. Nous nous bornons donc à reproduire à notre 4^e page les indications déjà publiées dans notre numéro du 13 mai courant.

Extrait d'un article du journal belge le *Timbre-Poste* :

Principauté de Monaco SERVICE POSTAL

Le service postal de la Principauté ne diffère pas beaucoup du service postal de la France. Les règlements et l'organisation y sont les mêmes et les taxes françaises sont applicables à la Principauté. Mais les marques d'affranchissement monégasques diffèrent quelque peu quant à la valeur et complètement pour les types, des marques françaises. (Les timbres-poste sont à l'effigie du souverain de Monaco, et les timbres fiscaux portent les armes de l'Etat monégasque.)

Les postes comptent deux bureaux dans la Principauté, l'un à Monaco, l'autre à Monte Carlo ; ils sont administrés chacun par un receveur et dépendent de la direction des postes des Alpes-Maritimes.

Par suite de l'exiguïté du territoire monégasque, il est peu probable qu'une augmentation se produise dans le nombre des bureaux de poste y établis, mais les postes de la Principauté acquerront un développement relativement considérable dans un avenir rapproché. L'accroissement de la population de Monaco, l'extension de ses relations avec l'étranger, les efforts tentés par les deux gouvernements intéressés permettent de le croire.

Les Princes de Monaco se sont toujours efforcés d'introduire dans le service postal de leur pays les réformes, les améliorations et les institutions nouvelles qui se remarquent dans les Etats voisins.

C'est ainsi que le prince Charles III autorisa en 1888 les bureaux de poste de la Principauté à faire toutes les opérations relatives au service de la caisse d'épargne postale, tel qu'il est établi en France.

Personne n'ignore l'excellente organisation des postes françaises et surtout la remarquable régularité de leur fonctionnement. A Monaco, la constante sollicitude du Prince et de son gouvernement leur donne une perfection plus grande encore.

En publiant cet article, notre but a été de nous rendre utile à la rédaction et aux lecteurs de ce journal ; nous avons voulu aussi donner un témoignage de sympathique intérêt à la Principauté de Monaco, pays qui, bien que modeste, tient un rang honorable et même distingué parmi les pays de l'Europe, jouit d'une prospérité sans égale et a su se concilier l'estime et la juste considération de toutes les cours et de tous les gouvernements.

ALBERT ROBYNS D'INKENDAËLE.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Marseille. — Gare aux pièces de 5 francs !

On vient d'en mettre en circulation à l'effigie de la République et portant le millésime de 1851.

Parfaitement imitées et, comme trompe-l'œil, légèrement usées, ces pièces n'ont de défectueux que leur son, indiquant que le plomb est entré en grande partie dans leur fabrication.

Toulon. — Le vice-amiral Charles Duperré, préfet maritime de Toulon, est nommé au commandement de l'escadre d'évolutions, en remplacement du vice-amiral Dupetit-Thouars.

Le vice-amiral Rieunier, préfet maritime de Rochefort, est nommé préfet maritime de Toulon.

L'amiral Duperré n'a pas encore cinquante-huit ans ; l'amiral Rieunier a cinquante-sept ans.

Grasse. — La ville de Grasse aura bientôt sa rosière.

Le Commerce de Grasse annonce, en effet, que M. l'abbé Cresp, curé de Toulon, vient de léguer aux hospices de Grasse une somme de 12,000 fr. dont les intérêts devront servir à couronner la vertu d'une fille du pays.

Nice. — Grâce à la générosité de M. Hermann Fol, vice-président du Club Nautique, notre ville sera dotée d'un grand établissement zoologique maritime que M. Hermann Fol va fonder à ses frais. Le génie a accepté les propositions de la municipalité pour le terrain nécessaire à céder pour la construction de l'aquarium.

— Le ministre de l'intérieur vient de rapporter l'autorisation accordée aux marchands de gibier de vendre des cailles en temps prohibé.

Les préfets ont été avertis de faire respecter la loi, et les marchands prévenus du retrait d'un privilège qu'ils considéraient comme un droit.

Villefranche. — Vendredi matin, vers 10 heures, on apercevait au large de Nice, en ligne de file, une escadrille de torpilleurs manœuvrant. Ils sont entrés en rade de Villefranche entre onze heures et midi. Ces torpilleurs sont les numéros 65, 38, 99, 24, 150 et le torpilleur de haute mer le *Balm*. Ils viennent de Saint-Raphaël et d'Antibes.

Les six torpilleurs sont repartis samedi. L'escadrille a passé en vue de Nice, faisant route vers Saint-Raphaël.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Paris offre, cette semaine, le spectacle d'une animation qui rappelle l'Exposition : de nombreux étrangers, des Anglais surtout, viennent d'arriver, et les hôteliers ont largement augmenté leurs tarifs ; les cochers de fiacre redeviennent insolents et refusent de « marcher à l'heure » ; on entend parler tous les idiomes comme dans la tour de Babel ; il y a, deux fois par semaine, des courses de taureaux, malgré les protestations de la Société protectrice des animaux, et le théâtre du Vaudeville donne des matinées espagnoles ; nous manquons d'almées, mais le Moulin-Rouge exhibe des spécialistes qui ont singulièrement modifié le menuet dansé par nos ancêtres.

Il y a partout étalage de toilettes légères. Aux Champs-Élysées, le Salon officiel, au Champ de Mars, le Salon Meissonnier attirent la foule ; aux Tuileries, sur la terrasse de l'Orangerie, l'exposition canine s'est augmentée, par une innovation heureuse, d'une exposition de peinture et de sculpture cynégétiques où l'on remarque les œuvres de MM. de Pène, Géliibert, Tavernier, de Coudamy, Riou, Crafty et les beaux bronzes de M. Cain. C'est, du reste, une distraction intéressante que la vue de cette réunion de huit cents chiens de toutes races. Des meutes entières, des toutous, des danois, des pyrénéens, des bouledogues, des chiens d'arrêt, des chiens de luxe protestent par leurs aboiements plaintifs contre la séquestration qu'on leur impose. Ils dédaignent les médailles et préfèrent la clef des champs.

Le cadre le plus charmant pour voir Paris et se faire voir de Paris, c'est — nos élégantes le savent — l'exposition d'horticulture. Cette année, les plantes et les fleurs sont placées de façon à montrer l'effet décoratif qu'on peut en tirer en plein air et dans les appartements. Les géraniums, les calcéolaires, les rhododendrons, les orchidées, les plantes vertes, les fougères, les lys et les roses groupés avec art offrent le fond le plus harmonieux aux jolies toilettes des femmes qui paraissent heureuses de respirer les parfums discrets de la nature.

Chaque exposition d'horticulture sert de débuts à une plante nouvelle. Cette année, la plante étoile, celle qu'on applaudit comme un chanteuse de *primo cartello*, c'est la *Ginista Andreana*, qui n'est autre que le genêt breton, cultivé et amélioré.

Nous n'avons eu qu'une fête officielle, cette semaine ; mais elle avait un réel caractère d'originalité : c'est le dîner offert par le Ministre du Commerce aux membres du corps diplomatique et aux délégués du congrès télégraphique. Les plantes vertes et les fleurs avaient été répandues partout à profusion. La table était jonchée de gerbes de roses. Le menu avait été imprimé sur une mappemonde ; le programme de la soirée était un *fac-simile* très réussi des cartes télégrammes. A dix heures, les danses ont commencé ; à onze heures, l'affluence des invités était si considérable qu'on a dû ouvrir les portes du jardin.

Presque chaque jour, il y a des bals magnifiques. Nous citerons ceux qu'ont donnés M^{me} Paul Fould, M^{me} Hoskier, la comtesse Vitali, dont l'hôtel de la rue de Tilsitt est un cadre charmant pour les grandes réceptions, par M^{me} Louis Delamarre-Didot pour l'inauguration de sa nouvelle résidence de l'avenue Percier, par le duc de Massa, neveu du marquis dont les succès comme auteur de comédies de salon sont si connus, par la comtesse d'Alsace.

Les soirées musicales sont si nombreuses qu'il serait impossible d'en donner la complète nomenclature ; nous ne citerons que les principales. On a entendu M^{lle} Eames et M. Plançon, chez M^{me} Etienne Mallet. On a joué la comédie chez M^{me} la baronne de Kertangny ; des amateurs ont interprété avec beaucoup de succès une revue chez M^{me} Kohn. Le vicomte de Bussière a fait entendre, dans son hôtel de la rue de la Bienfaisance, M^{lle} Bartet. Chez la marquise de Sigy, M^{lle} de la Peyrière et M. Cocheris ont joué les *Echeveaux*, comédie inédite de M. O'Campo, et le *Monde renversé* de M. Henri de Bornier. Chez la baronne Lucien Double, Suzanne Reichenberg et Coquelin cadet se sont surpassés. Chez la duchesse de Grammont, on a fait une véritable ovation à M^{me} Rose Caron. Chez le comte d'Arjuzon, Gibert a chanté ses deux dernières productions : *Biarrits* et la *Musique à l'Exposition Universelle*, qui ont fait beaucoup rire.

Le comte de Chevrier, pour l'inauguration de son nouvel hôtel de la rue Vernet, a fait entendre M^{lle} Devoyod, M^{me} Melba et M. Plançon. On a également très applaudi les *Noces de Pierrot*, pantomime de M. Renier, musique de M. Kervéguen. M. et M^{me} Fauvel ont donné une soirée très brillante, où l'on a entendu M^{me} Ading, M. Dereims, M. Warot, M^{me} Roger-Miclos, M^{lle} Galitzine, M. André Grene, M^{me} M. Lefèvre. Chez M^{me} Greffulhe, MM. Coquelin cadet et Georges Fragerolles ont été très applaudis. M^{me} Félix Guyon, dans son hôtel de la rue Roquépine, a fait exécuter, par M^{me} Leroux-Ribeyre, M^{lle} Lyon, M. Mauguère et des chœurs dirigés par M. Vandenneuvel, quelques fragments des *Amants de Verone*, du marquis d'Ivry. Chez la vicomtesse de Montbosier, concert auquel ont pris part M^{lle} de Bovel, M^{mes} Simoneau et Dausaert. M. d'Indy a fait entendre des morceaux inédits de ses *Tableaux de voyage*. Chez le peintre Commère, on a applaudi M^{lle} Marimon, M^{me} Conneau et Coquelin cadet. Chez M^{me} Martinet, un orchestre composé de solistes du Conservatoire et conduit par Danbé, a exécuté, avec le concours de M. Plançon, de M^{me} Landouzy, de M. Soulacroix, diverses œuvres des maîtres présents : Ambroise Thomas, Massenet, Léo Delibes, André Martinet.

Les matinées sont toujours en faveur ; les plus élégantes ont été, cette semaine, celles données par M^{me} Oscar de Vallée et par la comtesse de Riancey.

La princesse de Sagan, qui a prolongé son séjour à Cannes plus longtemps que d'habitude, vient de reprendre ses réceptions.

Au carnet des mariages, nous notons :

Le capitaine Stoffels, officier d'ordonnance du général commandant la 3^e brigade de cuirassiers, et M^{lle} Laure d'Hautefort, fille du général de brigade ; le comte de Sibourg et M^{lle} Katherin Balley ; le comte Antoine de la Débuterie et M^{lle} Thérèse de Cressac ; le comte Humbert de Marciou et M^{lle} de Beaufort ; le baron de Dampierre et M^{lle} Jeanne-Gabrielle de Bastard ; le vicomte Albéric d'Hardivilliers avec M^{lle} de Clermont-Tonnerre.

La Comédie-Française a donné la première représentation d'une pièce très parisienne, en quatre actes, de M. Henri Lavedan, *Une Famille*. C'est un marivaudage très fin de siècle, où il y a beaucoup de mots amusants. L'intrigue n'est pas très complexe, mais les détails sont drôles. C'est le fonds qui manque le plus. L'interprétation

est excellente, grâce à MM. Laroche, Le Bargy, Lambert fils, de Féraudy, M^{lle} Bartet, M^{me} Baretta, M^{me} Pierson et M^{lle} Marsy. L'auteur est très jeune : son œuvre de début, remarquable par l'esprit d'observation, le style, l'esprit et la recherche de nouveaux procédés de théâtre, est pleine de promesses qui certainement seront tenues.

Le divorce, ou plutôt l'article 298 du code civil, qui interdit à la femme divorcée, mais adultère, d'épouser son complice, a fourni le sujet d'une comédie amusante à M. Félix Cohen, l'un des auteurs du *Club*, et à M. Grenet-Dancourt, l'un des auteurs de *Trois femmes pour un mari*. La *Renanche du mari*, qui a des allures de comédie française, a été jouée au théâtre Déjazet par une troupe assez médiocre. Il y a des livrets qui n'ont pas le destin qu'ils méritent.

DANGEAU.

FAITS DIVERS

L'administration des postes anglaises vient de publier sa statistique annuelle.

Au chapitre des objets tombés au rebut, se trouvent : une lettre contenant 175,000 francs en billets de banque, mise à la poste sans affranchissement, dont on n'a pu découvrir ni le destinataire, ni l'expéditeur ; un paquet contenant six crânes humains et trente grenouilles mortes ; enfin, un autre paquet contenant un gigot de mouton enveloppé dans un corset de dame.

L'exposition des timbres-poste, ouverte en ce moment à Londres, a été assurée pour 2,500,000 francs (100,000 livres sterling).

De nouveaux timbres-poste viennent d'être mis en vente à la poste centrale de New-York. La forme et la couleur ont été changées et le format réduit d'un huitième. La nouvelle série se compose comme la précédente, de figurines valant 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 15, 30 et 90 cents.

Le timbre de 1 cent, bleu marin, représente le portrait de B. Franklin d'après le buste de Rubisdot ; celui de 2 cents, carmin, le portrait de Washington d'après Hondon ; celui de 3 cents, violet, A. Jakson d'après Poweys ; celui de 4 cents, chocolat, A. Lincoln d'après une photographie ; celui de 5 cents, brun clair, le général Grant d'après une photographie ; celui de 6 cents, non encore exécuté, représentera Garfield ; celui de 10 cents, vert foncé, Daniel Webster ; celui de 15 cents, bleu foncé, Henri Clay ; celui de 30 cents, noir, Thomas Jefferson ; et celui de 90 cents, orange, le commodore Perry, d'après la statue de Walcott.

Les nouveaux timbres ont été dessinés, gravés et imprimés par l'American Bank Note Company.

Aux Etats-Unis, on cite un chêne, dans la Floride, qui mesure 9 m. 40 de tour et sa ramure 42 m. de diamètre ; un châtaigner en Pensylvanie, dont le tronc a 7 m. 75 de tour, et la ramure 28 m. de diamètre ; un pommier, âgé de 112 ans, qui porte encore de nombreux fruits, dans l'Etat du Maine.

Le *Lyon médical* donne la recette suivante pour conserver le lait pendant les chaleurs. Placer le lait dans un vase de verre jaune ou rouge, muni d'un couvercle de même matière. Le vase doit être mis dans une terrine contenant de l'eau fraîche et recouvert entièrement d'un linge mouillé, de façon à ce que les bords trempent dans l'eau de la terrine. L'évaporation entretient une fraîcheur favorable à la conservation du lait, et la couleur du vase le préserve de l'influence chimique nuisible des rayons lumineux.

La presse agricole de Belgique se préoccupe de la question des grenouilles à propos de la multiplication des limaces résultant de la destruction irréflective de ces batraciens. La pêche aux grenouilles a pris, paraît-il, des proportions excessives dans ce pays. Mais elle s'applique seulement à la grenouille aquatique *rana esculenta*, la seule qui soit considérée comme comestible. Les dommages causés à l'agriculture et à l'horticulture seraient bien plus grands si la destruction portait sur la grenouille rousse terrestre *rana temporaria* ou sur la rainette des arbres.

On ne saurait trop recommander la protection de ces inoffensives bestioles qui font uniquement leur nourriture des dévastateurs de nos récoltes.

Pour être juste, il faut dire que l'affreux crapaud ne nous rend pas moins de services à ce point de vue, et que les cultures de légumes verts surtout ont le plus grand besoin de sa garde.

On vient de trouver, en Autriche, un moyen fort simple de reconnaître les faux billets de banque et, en général, les imitations de toutes vignettes gravées ou impressions.

Quand on regarde au stéréoscope deux vrais billets de

banque, par exemple, les deux images se confondent et l'on n'en voit qu'une seule, dont toutes les parties sont dans un même plan.

Si, par contre, on considère deux billets qui ne proviennent pas de la même planche, les deux images ne se recouvrent plus exactement, car, même dans le cas de l'imitation la plus parfaite, la forme et la position des caractères et autres détails présentent toujours quelques différences.

Au stéréoscope, ces différences apparaissent distinctement, car les parties dissemblables ne se montrent plus dans le même plan, mais se détachent l'une de l'autre dans l'espace comme des marches d'escalier.

Il suit de là que, pour vérifier l'authenticité d'un billet douteux, il suffit de le confronter, dans un stéréoscope de dimension convenable, avec un billet véritable; le moindre dédoublement de détail dénonce immédiatement une contrefaçon.

Le même moyen servira à connaître les imitations de valeurs, d'imprimés anciens, etc., etc.; il est infaillible.

Bien plus, si ce procédé peut servir aux faussaires eux-mêmes, pour leur faire reconnaître les défauts de leurs imitations, il ne leur fournit point, dans la même mesure, les moyens de réaliser une reproduction parfaite.

D'après un travail récemment fait par M. Durassier, dont la compétence sur les questions maritimes est bien connue, voici l'état actuel des forces des principales flottes de guerre européennes :

Personnel. — Autriche, 506 officiers et 11,580 marins; France, 1,776 officiers et 36,136 marins; Allemagne, 606 officiers et 12,600 marins; Angleterre, 1,818 officiers et 32,852 marins; Italie, 736 officiers et 25,474 marins; Russie, 864 officiers et 25,476 marins; Espagne, 839 officiers et 25,744 marins.

Navires. — Autriche, 14 navires cuirassés, 20 non cuirassés et 57 torpilleurs; France, 48 navires cuirassés, 170 non cuirassés et 132 torpilleurs; Allemagne, 27 navires cuirassés, 37 non cuirassés et 114 torpilleurs; Angleterre, 71 navires cuirassés, 199 non cuirassés et 161 torpilleurs; Italie, 19 navires cuirassés, 38 non cuirassés et 130 torpilleurs; Russie, 38 navires cuirassés, 61 non cuirassés et 132 torpilleurs; Espagne, 4 navires cuirassés, 86 non cuirassés et 14 torpilleurs.

Un journal américain annonce que l'enveloppe des grains de blé est très propre à la fabrication du papier et des tissus d'emballage.

Voici comment on procède :

On la fait bouillir dans une chaudière tubulaire, après l'avoir mélangée avec une solution alcaline; la pâte spongieuse, ainsi obtenue, est comprimée fortement dans une presse hydraulique pour séparer le gluten des fibres; celles-ci apparaissent alors sous la forme d'une masse compacte, très dense et parsemée de fibres courtes. Les tissus faits en fibres longues peuvent rivaliser avec les tissus grossiers de lin et de chanvre, et ils sont supérieurs aux toiles de jute et autres.

Les fibres courtes sont principalement employées dans la fabrication du papier. Il paraît que le papier de balle est plus solide que les papiers de même épaisseur faits au moyen de chiffons de lin et de coton; il est même plus dur et son grain est plus ferme que celui du meilleur papier à dessiner anglais.

Lorsqu'on ne sépare pas le gluten des fibres, le papier est très transparent, sans que la force en soit diminuée. Employée seule ou mélangée avec des chiffons, cette matière peut fournir d'excellent papier à écrire et d'impression, ainsi que du papier d'emballage de qualité supérieure.

VARIÉTÉS

Le Nouveau-Monde

Etude sur la nature, les mœurs, usages et nations du Nouveau-Monde découvert, il y a peu d'années, aux frais du sérénissime roi de Portugal.

Albéric Vespuce présente ses nombreuses salutations à Pierre-Laurent de Médicis.

(Suite — Voir le numéro précédent)

Le septième jour du mois d'août 1501, nous jetâmes l'ancre sur les rivages de ces régions mêmes que nous cherchions, rendant grâce à Dieu, dans une prière solennelle, en célébrant cet événement de nos chants unanimes et joyeux. Là, nous avons reconnu que cette terre était non une île, mais un continent, parce qu'elle se prolongeait en longs rivages qui ne l'entouraient pas. Elle est couverte d'un nombre infini d'habitants, car elle renferme d'innombrables nations ou peuples et tous les genres d'animaux sauvages que l'on rencontre dans nos contrées. Nous en avons même remarqué beaucoup d'autres espèces qui nous étaient inconnues et dont il serait trop long de vous entretenir. Dieu fut pour nous d'une extrême clémence, car lorsque nous abordâmes cette terre, l'eau et le bois nous avaient manqué, et sous peu de jours, notre

seule ressource eût été de nous jeter à la mer. A lui honneur, gloire et actions de grâce!

Nous primes la résolution de suivre le littoral de ce continent, vers l'Orient, sans jamais le perdre de vue. Nous le côtoyâmes jusqu'au moment où nous arrivâmes à un angle où les rives formaient un coude se dirigeant vers le Midi. De l'endroit où nous avions d'abord touché terre jusqu'à cet angle, il y a environ trois cents lieues.

Durant cette navigation, nous descendîmes plusieurs fois à terre et nous causâmes très amicalement avec les habitants, comme vous le verrez par la suite.

J'avais oublié de vous écrire qu'à partir du cap Vert jusqu'au commencement de ce continent, il y a environ sept cents lieues, et que j'estime que nous avions parcouru plus de mille huit cents lieues, tant à cause de l'ignorance des lieux et de celle du capitaine que par suite des tempêtes et des vents contraires nous empêchant de suivre directement notre route et nous forçant à de nombreux détours.

Si mes compagnons n'avaient pas eu confiance en moi, nous eussions été errants et vagabonds sur la mer, car il était notoire que notre navigateur ou capitaine était si nul en cosmographie, qu'il ignorait, à cinq cents lieues près, le lieu où nous nous trouvions. Mais les instruments, en nous donnant la hauteur des corps célestes, nous montrèrent enfin la vérité. Le cadran et l'astrolabe surtout nous furent d'un grand secours. Ils apprirent tous à s'en servir, et, dans la suite, ils m'en firent grand honneur. Je leur montrai, en effet, comment, sans la moindre connaissance d'une carte marine, je savais mieux la manière de diriger une navigation que tous les navigateurs de l'univers. Car ceux-ci n'ont aucune notion, si ce n'est celle des lieux où ils ont souvent navigué.

A l'endroit où l'angle de terre dont j'ai parlé nous montra le littoral tourné vers le Midi, nous primes la résolution de passer outre et d'indiquer ce qu'il y avait dans ces régions. Nous naviguâmes, en suivant le rivage, pendant environ six cents lieues. Souvent, nous descendions à terre, nous parlions et nous conversions avec les indigènes et nous étions fraternellement reçus par eux. Quand nous demeurions avec eux quinze ou vingt jours de suite, leur accueil était très amical et très hospitalier, comme vous le comprendrez plus loin.

Une partie de ce nouveau continent se trouve dans la zone torride, au-delà de la ligne équinoxiale et vers le pôle antarctique. Il commence en effet au huitième degré au-delà de ladite ligne équinoxiale, et nous naviguâmes si longtemps le long du rivage, que nous parvînmes au-delà du tropique du Capricorne. Nous trouvâmes le pôle antarctique, formant, par rapport à leur horizon, une altitude de 50 degrés. Nous allâmes vers ce pôle antarctique jusqu'à une distance de 17 degrés et demi. Je raconterai dans la suite, sans digression, ce que j'ai vu et appris de la nature de ces nations, de leurs mœurs, de leur sociabilité, de la fertilité de la terre, de la salubrité de l'air, de la disposition du ciel, des corps célestes, et surtout de huit sphères d'étoiles fixes qui n'ont jamais été observées par nos ancêtres.

Et d'abord, nous avons trouvé dans ces contrées une si grande quantité d'habitants, que personne ne pourrait les compter, suivant l'expression de l'Apocalypse, parlant d'une nation soumise et agréable à Dieu. Tous les individus des deux sexes vont nus; tels ils sortent du sein de leur mère, tels ils restent jusqu'à la mort. Ils ont de beaux corps, bien constitués et proportionnés, et leur couleur tire sur le rouge, ce qui a pour cause, à mon avis, leur habitude d'aller nus au soleil qui les mord. Ils ont une chevelure touffue et noire. Ils sont agiles et gracieux dans leurs mouvements et dans leur démarche et ont une jolie figure.

Mais ils détruisent eux-mêmes leur beauté, car ils percent leurs joues, leurs lèvres, leurs narines et leurs oreilles. Et ne croyez pas que ces trous soient petits ou bien qu'ils n'en aient qu'un; j'en ai vu plusieurs qui avaient, sur la face seulement, sept trous dont chacun était de la grosseur d'une prune. Ils garnissaient ces trous avec des pierres bleues, des morceaux de marbre ou de cristal, ou de superbe albâtre, ou encore avec des os très blancs et beaucoup d'autres matières travaillées avec art, selon leur coutume.

Si vous voyiez une chose si insolite et semblable à un monstre, à savoir un homme ayant aux joues, à la mâ-

choire ou aux lèvres, sept pierres dont plusieurs ont une palme et demie de longueur, vous seriez dans un profond étonnement, car j'ai souvent examiné et jugé que sept pierres pareilles pesaient seize onces. Outre cela, ils ont à chaque oreille, percée d'un triple trou, des anneaux supportant d'autres pierres. Les femmes ne se percent pas la face, mais les oreilles seulement.

Ils n'ont d'étoffes ni de laine, ni de fil, ni de lin, ni de soie; ils ne sont pas dans l'indigence, et, cependant, ils ne possèdent rien en propre, mais tous les biens sont communs. Ils vivent ensemble sans règlement, sans commandement, et chacun d'eux est son maître. Ils épousent autant de femmes qu'ils veulent.

Ils cassent leur mariage toutes les fois qu'ils en ont envie et n'ont aucune règle à ce sujet. Ils n'ont pas de temple, ils sont sans lois et idolâtres. Que vous dirai-je de plus? On peut plutôt les regarder comme des épicuriens que comme des stoiciens. Ils ne sont pas marchands et ne font entre eux aucun commerce. Les peuplades se font la guerre les unes aux autres sans art et sans ordre.

Dans certains conseils, les vieillards imposent leur volonté aux jeunes hommes, et ceux-ci partent pour la guerre dans laquelle ils se tuent mutuellement avec une grande cruauté. Les prisonniers de guerre sont conservés, non pour les utiliser vivants, mais pour les tuer. Ils se mangent, en effet, les uns les autres, et, parmi les viandes humaines, la chair de leurs ennemis devient leur nourriture la plus usuelle.

Pour que vous ajoutiez plus de foi à ce trait de mœurs, je vous dirai que l'on a vu le père manger son fils et sa femme; et j'ai connu un individu, avec lequel j'ai causé, qui était célèbre pour avoir mangé sa part de plus de trois cents corps humains. Je suis resté vingt-sept jours dans une ville où j'ai vu de la viande humaine suspendue en dehors des maisons, comme il est d'usage chez nous de pendre le lard et la viande de cochon. Je dirai plus: ils sont tout étonnés de ce que nous ne mangions pas nos ennemis et que nous n'employions pas, dans nos repas, leur chair qu'ils disent très savoureuse.

Leurs armes sont des arcs et des flèches, et lorsqu'ils partent pour la guerre, ils ne couvrent aucune partie de leur corps pour la protéger. En cela aussi ils sont semblables aux animaux. Nous nous sommes efforcés, autant que nous l'avons pu, de les dissuader et de leur faire abandonner des mœurs si dépravées. Ils nous ont promis de se corriger.

Ils vivent cent cinquante ans et sont rarement malades. Si par hasard ils sont indisposés, ils se guérissent eux-mêmes avec les racines de certaines herbes. Telles sont les choses les plus remarquables que j'ai vues chez eux. L'air y est bon et très tempéré, et, autant que j'en ai pu juger par leurs récits, jamais la peste ou une épidémie due à la corruption de l'air n'a régné dans ces contrées. Quand ils ne meurent pas de mort violente, ils deviennent très vieux. Cette salubrité de l'air provient, à mon avis, de ce que les vents du Midi, et principalement celui que nous nommons l'Eurus, y soufflent continuellement; ce vent est pour eux ce qu'est pour nous l'aquilon.

(A suivre)

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 19 au 25 mai 1890

SAINT-TROPEZ,	b. Marceau, fr., c. Musso,	sable
ID.	b. Gambetta, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
SAINT-TROPEZ,	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Elisa, fr., c. Ferrero,	id.
ID.	b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. Quatre-Frères, fr., c. Jouvenceau,	id.
ID.	b. Indus, fr., c. Phion,	id.
ID.	b. Figaro, fr., c. Hiblot,	id.
ID.	b. Saint-Louis, fr., c. Darbera,	id.
ID.	b. Deux-Innocents, fr., c. Martin,	id.
CANNES,	b. Louise-Auguste, fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. Trois-Frères, fr., c. Salamite,	id.

Départs du 19 au 25 mai

SAINT-TROPEZ,	b. Marceau, fr., c. Musso,	sur lest.
ID.	b. Gambetta, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Elisa, fr., c. Ferrero,	id.
SAINT-TROPEZ,	b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. Quatre-Frères, fr., c. Jouvenceau,	id.
ID.	b. Indus, fr., c. Phion,	id.
ID.	b. Figaro, fr., c. Hiblot,	id.
ID.	b. Saint-Louis, fr., c. Darbera,	id.
ID.	b. Deux-Innocents, fr., c. Martin,	id.
CANNES,	b. Louise-Auguste, fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. Trois-Frères, fr., c. Salamite,	id.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur NATALE POLLO, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre le quatre juin prochain, à neuf heures et demie du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e L. VALENTIN, notaire et défenseur à Monaco
2, rue du Tribunal

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

PAR SUITE DE SURENCHÈRES

Il sera procédé le **3 juin 1890**, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant au Palais de Justice, à Monaco, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur,

En deux lots

Deux villas en forme de chalet, sises à Monte Carlo, au quartier de la Rousse, dites **villa Paul** et **villa Anita**, élevées chacune de deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, avec parterre.

Ensemble, les meubles et objets mobiliers les garnissant.

MISES A PRIX

1^{er} lot, **villa Paul**..... **38,033 fr. 33 cent.**

2^e lot, **villa Anita**..... **43,866 fr. 66 cent.**

Pour tous renseignements :

S'adresser audit M^e VALENTIN, défenseur poursuivant.

Etude de M^e VALENTIN, notaire et défenseur
à Monaco, 2, rue du Tribunal

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant ordonnance rendue à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistrée, le sieur Luc SARDO, journalier, et la dame Pauline SAMBOUC, son épouse, de lui dûment assistée et autorisée, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e VALENTIN, se sont rendus adjudicataires, solidairement et par indivis.

D'une parcelle de terrain, située à Monaco, quartier des Moulins, d'une superficie de cent quarante mètres cinquante décimètres, tenant : de l'est, à une bande de terrain réservée pour le passage des eaux de la propriété restant aux mineurs Jaur, ci-après nommés, qui la sépare de la propriété des hoirs Ryzza ; du midi, à un chemin vicinal ; de l'ouest, à la propriété de madame veuve François Grana ; et, du nord, au restant de la propriété des hoirs Jaur ; — ainsi qu'une maisonnette en briques se trouvant sur ledit terrain.

Cette parcelle de terrain a été adjugée moyennant le prix principal de trois mille quatre cents francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges, et après l'accomplissement des formalités voulues par loi,

Sur la poursuite des sieurs : 1^o Irénée MASSON, propriétaire, demeurant à Monaco, ayant agi en qualité de tuteur du sieur Charles-Antoine-Louis JAUR, fils mineur de Gabriel JAUR et de Jeanne-Marie-Virginie GRANA, décédés ;

2^o Et du sieur Charles-Joseph-Paul ROSTICHER, organiste à l'église Saint-Charles, demeurant aussi à Monaco, ayant agi en qualité de curateur de la dame Marguerite-Adélaïde JAUR, sa femme mineure, émancipée par le mariage ; sœur, ladite dame, du mineur JAUR susnommé.

Avec l'assistance du sieur Amand GRANDJEAN, cordonnier, demeurant pareillement à Monaco, subrogé-tuteur du mineur JAUR.

La grosse de l'ordonnance d'adjudication, dûment transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le quatorze mai courant, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté.

Avertissement est donné, en conformité de l'article 2,022 du Code Civil, aux personnes ayant droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir cette inscription dans le délai d'un mois, et qu'à défaut elles seront déchues de leurs droits sur ledit immeuble.

Monaco, le 27 mai 1890.

Signé : L. VALENTIN, défenseur.

HORAIRE DE LA MARCHÉ DES TRAINS DU SERVICE D'ÉTÉ

Du 1^{er} Juin 1890

Direction de Ventimiglia à Nice, Marseille et Paris

GARE DE MONTE CARLO

matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	matin
7 20	8 57	10 38	12 38	3 48	5 48	7 43	10 37	12 7

GARE DE MONACO

7 27	9 4	10 47	12 47	3 56	5 54	7 51	10 44	12 15
Monté-limar	Nice	Paris	Paris	Paris	Nice	Cannes	Nice	Marseille
9 37	9 15	11 20	5 41	6 27	9 50	11 20	7 57	
	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	matin

Direction de Paris, Marseille, Nice et Monaco

GARE DE MONACO

Nice	Nice	Lyon	Nice	Toulon	Paris	Paris	les Arcs	Monté-limar
matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir
5 46	7 7	9 9	11 14	1 19	4 27	5 50	7 53	10 48

GARE DE MONTE CARLO

5 52	7 17	9 18	11 20	1 28	4 35	4 50	8 »	10 54
Italie	Menton	Italie	Menton	Italie	Italie	Italie	Menton	Italie

CATHÉDRALE DE MONACO

Dimanche 1^{er} juin 1890

A l'issue des vêpres, clôture du mois de Marie, procession en l'honneur de la sainte Vierge, Salut du T. S. Sacrement.

Mercredi 4 juin

3 heures de l'après-midi. — Premières vêpres pontificales du Corpus Domini.

Jeudi 5 juin

SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU

(FÊTE DE PRÉCEPTÉ)

10 heures du matin. — Grand'Messe pontificale.

4 heures du soir. — Vêpres pontificales, procession générale en l'honneur du Très Saint Sacrement, présidée par M^{gr} l'Evêque, et à laquelle sont invités les Autorités et Fonctionnaires de la Principauté.

ITINÉRAIRE DE LA PROCESSION

Sortie de la Cathédrale — Rue du Tribunal — Place du Palais — Eglise Palatine, bénédiction — Reposoir de la Batterie, bénédiction — Rue Basse — Chapelle de la Miséricorde, bénédiction — Rue du Milieu — Rue de l'Eglise — Rue des Briques — Place de la Visitation — Reposoir de la Visitation, bénédiction — Avenues des Pins et de Saint-Martin — Rue de l'Eglise — Rentrée à la Cathédrale, salut solennel du Très Saint Sacrement.

Les fidèles sont priés de rivaliser de zèle pour orner de tentures et de fleurs les rues et les maisons qui se trouvent sur le parcours de la procession.

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Mati	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
20	760.2	760.8	760.5	760.3	760.9	16.4	17.5	17.6	17.2	16.6	85	S E modéré	Nuageux, pluie		
21	60.1	59.8	59.5	59.7	60.2	17.2	18.6	19.3	17.8	17.2	87	S E très léger	Nuageux		
22	59.7	60.2	60.3	59.8	60.2	17.4	20.2	20.8	20.6	18.6	72	Calme	Un peu nuageux, beau		
23	59.9	59.7	59.2	58.5	58.9	20.4	23.8	24.4	22.6	21.8	65	Id.	Beau		
24	59.2	59.4	58.5	58.2	58.3	21.2	23.4	24.2	23.2	21.5	60	Id.	id.		
25	57.5	57.2	56.7	56.2	56.5	20.8	22.8	23.4	22.4	20.2	66	id.	id.		
26	56.2	56.7	56.4	56.5	56.6	19.4	20.9	21.2	20.2	19.5	70	Calme S S O léger	Nuageux		
DATES		20	21	22	23	24	25	26							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	18.5	19.9	21.2	25.5	24.4	23.5	22.2						
		Minima	15.2	14.5	15.5	18.2	17.4	16.5	15.8						

Pluie tombée : 0^{mm} 5

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

L'ANNUAIRE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

POUR 1890

MONACO ET SES PRINCES

Par H. MÉTIVIER

Deuxième édition — 2 vol. in-8° — Prix : 6 francs

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE

CODE DE COMMERCE

CODE CIVIL — CODE PÉNAL

Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

LA RÉSERVE

située sur la plage du Canton, à Monaco

RESTAURANT PARC AUX HUITRES

Tenu par LE NEN

LANGOUSTES, BOUILLABAISSE, COQUILLAGES
DINERS SUR COMMANDE

Salons et Cabinets ouverts la nuit

BAZAR

MAISON MODÈLE

F. FARALDO ET C^{ie}

MONTE CARLO

Articles de luxe et d'utilité

MAISON RECOMMANDÉE AUX FAMILLES ÉTRANGÈRES

SPECIALITÉ D'ARTICLES DE VOYAGES

On parle toutes les langues

A VENDRE A MONTE CARLO

HOTEL DES COLONIES

(Immeuble)

S'adresser à M^{me} ERHARD, 4, rue de Russie, Nice
(précédemment 9, rue d'Italie)

TERRAIN A VENDRE

(220 mètres)

QUARTIER DE CASTELLERETTO

S'adresser à M^e VALENTIN, Notaire

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS dans de bonnes conditions.
S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare. Monaco-
Condamine.

Le second fascicule du Figaro-Salon, qui vient de nous parvenir, renferme seize remarquables reproductions de tableaux, parmi lesquelles nous citerons le Portrait du Président de la République, par Bonnat, et l'Episode de la campagne de Hollande, par François Flameng.

Notre confrère annonce que sa splendide publication, dont le commencement est consacré au Salon des Champs-Elysées, passera ensuite en revue le Salon du Champ de Mars.

Imprimerie de Monaco — 1890